



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

18 DEC. 2019

1620

Monsieur Fernand Etgen

**Président de la Chambre des
Députés**

Luxembourg, le 18 décembre 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Énergie au sujet des énergies renouvelables.

La présente est à lire ensemble avec la question parlementaire n°1579 du 6 décembre 2019.

Le Luxembourg a signé fin octobre 2017 deux accords de coopération avec la Lituanie respectivement l'Estonie au sujet des transferts statistiques d'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

Les traités en question couvrent la période 2018-2020 et ont été signés afin de permettre au Luxembourg de réaliser ses objectifs intermédiaire pour 2018 et contraignant pour 2020 (11% d'énergie renouvelable de sa consommation finale d'énergie en 2020).

Ces traités prévoient :

- en ce qui concerne la Lituanie,

a) le transfert statistique d'une quantité minimale d'énergie de 700 GWh pour les années 2018 et 2020 pour un prix total de 10,5 millions d'euros, le Luxembourg étant libre de décider combien il transférera en quelle année,

b) le transfert optionnel supplémentaire pouvant aller jusqu'à 4.800 GWh,

- en ce qui concerne l'Estonie,

a) le transfert statistique d'une quantité minimale de 300GWh pour un prix de 4,5 millions d'euros en 2018 et de 400 GWh pour un prix de 6 millions d'euros en 2020,

b) le transfert optionnel de 600 GWh par an sur la période 2018 à 2020 (pour un prix annuel maximal de 9 millions euros).

Les quantités exactes dont aura besoin le Luxembourg pour réaliser son objectif contraignant de 11% en 2020 sont fonction de la consommation énergétique finale et de l'énergie renouvelable produite entre 2018 et 2020 par le Luxembourg même.

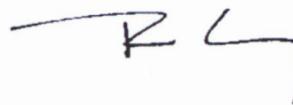
Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Au-delà du transfert statistique contraignant de 300GWh par l'Estonie, quelle quantité a été transférée par la Lituanie en 2018 ?
- Le gouvernement a-t-il demandé un transfert optionnel supplémentaire auprès de quel Etat ? Dans l'affirmative, quelles sont les quantités mobilisées ?
- Existe-t-il des projections au niveau gouvernemental en ce qui concerne les quantités nécessaires pour l'année 2020 ? Quelles sont ces projections ?
- Quelle est la part du transfert statistique dans la « production d'énergie renouvelable du Luxembourg » en 2018 ? Quelle est la part de ce transfert dans la consommation finale d'énergie en 2018 ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Martine Hansen
Députée



Gilles Roth
Député



Paul Galles
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 20/01/2020



Service central de législation
Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°1620

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°1620 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Énergie,

Claude Turmes

Réponse de M. Claude Turmes, ministre de l'Énergie, à la question parlementaire n° 1620 du 18 décembre 2019 des honorables Députés Martine Hansen, Gilles Roth et Paul Galles

Les honorables Députés s'enquière des transferts statistiques effectués par le Luxembourg pour l'année 2018 pour atteindre ses objectifs en relation avec la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation finale d'énergie.

Pour être sûr de réaliser son objectif intermédiaire de 7,47% d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation finale d'énergie pour la période 2017/18, le Luxembourg a acheté au total 1.100 GWh de transferts statistiques. Cette quantité a été équitablement répartie sur les deux pays avec lesquels un traité de coopération a été signé en 2017, à savoir la Lituanie et l'Estonie: 550 GWh ont été transférés de chacun des deux pays, au prix de 16.500.000 euros au total. Ces transferts ont permis d'atteindre l'objectif intermédiaire du Luxembourg avec 7,67%.

Les deux années 2017 et 2018, considérées seules, présentent les pourcentages suivants: 6,29% en 2017 et 9,06% en 2018. Sans les transferts, le pourcentage en 2018 aurait été de 6,72%. En 2018, le Luxembourg a réalisé 3.165 GWh d'énergie à partir de sources renouvelables sur le territoire national. Les 1.100 GWh de transferts représentent donc un quart du montant total.

Les prévisions pour 2020 sont encore difficiles ; la grande inconnue étant la consommation finale d'énergie (sur laquelle le pourcentage se calcule) qui a augmenté pendant les deux années en question et en 2019, dû notamment aux ventes de carburant accrues. En plus, il faut prendre en compte les multiples projets qui sont en voie de finalisation dans le domaine de la production d'énergie à partir de sources renouvelables. En tenant compte de la variabilité de ces données, les besoins en mécanismes de coopération devraient se situer dans un ordre de grandeur similaire qu'en 2018. Les transferts représenteraient alors approximativement 2% des 11% de l'objectif à atteindre, ordre de grandeur prévu dans le plan d'action national en matière d'énergies renouvelables de 2010.

Reste à préciser que les progrès réalisés sur le territoire national dans le domaine de la production d'énergie à partir de sources renouvelables ont été substantiels de sorte que des transferts statistiques ont seulement été nécessaires à partir de 2018 et non sur l'ensemble de la période allant jusqu'en 2020. La filière photovoltaïque considérée seule voit le Luxembourg actuellement en une bonne 7^e position des pays de l'Union européenne en ce qui concerne la capacité installée par habitant (222,6 W/habitant, EurObserv'ER 2019). Quant à l'éolien, en termes de capacité installée par 1.000 habitants, le Luxembourg se retrouve en 15^e place européenne (EurObserv'ER 2018) avec 196,4 kW et figure en bonne place parmi les pays qui ont des possibilités « offshore » comme p.ex. la France (14^e, 202,3), les Pays-Bas (11^e, 250) ou encore la Belgique (10^e, 250,6).